

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Année scolaire : 2020-2021**

**Numéro de séance : 3**

**Date de convocation : 04 février 2021**

**Présidence de : M. DANDIN, Principal**

**Quorum : 14**

**Nombre des présents : 17**

**Nombre d'absents excusés : 11**

**SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES**

Approbation du procès-verbal du 19 novembre 2020.

Approbation de l'Ordre du jour.

I - Affaires pédagogiques et Vie scolaire

Sujet 1.1 - Préparation de la rentrée 2021 : Répartition de la DGH.

II- Affaires administratives et financières

Sujet 2.1 – Décision Budgétaire modificative

Sujet 2.2 – Sortie d'inventaire

Sujet 2.4 – Conventions (DAIP, ENT)

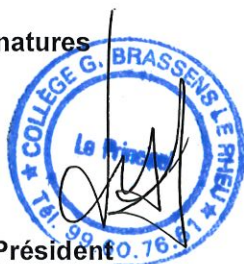
Sujet 2.3 – Point sur la situation des casiers des élèves

III. Questions diverses

Motion de l'équipe d'EPS

Point sur la situation sanitaire

**Signatures**



**Le Président**

A blue ink signature consisting of several loops and a long horizontal stroke.

**Le Secrétaire**

## PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 04 février 2021

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom –Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	DANDIN Marcel	X						
	Adjoint	TISSOT Florence	X						
	Gestionnaire	NICOLAS Philippe	X						
	CPE	PAILLARDON Nicolas	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	COULOMBEL Ludovic			X				
	Groupement de commune	BILLARD Armelle	X						
	Commune siège	GILBERT Didier	X						
	Commune siège	THEBAULT Philippe			X				
	Commune siège	.....							
Personnalité qualifiée		PELHATE Frédéric			X				
<b>Total</b>	<b>9</b>		<b>6</b>	<b>0</b>	<b>3</b>				
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	DULAT Michaël	X			DELEBECQUE Christophe			X
		DOARE Nicolas	X			ROSTAM Ekbal			X
		CLOAREC Guillaume	X			PERROT Konwal			X
		TROQUET Sandrine	X			ESSEUL Alain			X
		LE BOUEC Audrey			X	LE MOIGN Dany			X
		PATRIGEON Clémence	X			LEPRINCE Dorothée			X
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	MUTSHE Jean-Pierre			X				
		BENOIST Sébastien	X						
		LOUCHET Lyonnell			X				
<b>Total</b>	<b>9</b>		<b>6</b>		<b>3</b>		<b>0</b>	<b>6</b>	
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	MAHEO Matthieu			X	LE MENER-TOUPIN Brigitte			X
		PREIS Emiliana	X			SIMON Jean-Paul			X
		COURTAND Cécile	X						
		PASCO Maryvonne	X						
		LOPERA Natacha	X						
		RUSQUET Anne-Cécile			X				
	Elèves	CLAUSSE David	X						
		BELKHALFI Mathéo			X	FILLIAU-SOMME Jade			X
PIRON Maël				X	LOUVEL Luna			X	
		SIMON Emma			X	NEDJAR Lorenzo		X	
<b>Total</b>	<b>10</b>		<b>5</b>	<b>5</b>			<b>5</b>		

Monsieur le Principal ouvre la séance à 17h30 et précise les conditions particulières du déroulement de ce conseil d'administration en visio-conférence pour la seconde fois.

Monsieur le Principal soumet à l'approbation du conseil d'administration le procès-verbal du 19 novembre 2020.

- Vote à l'unanimité

Il propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour après les points inscrits à l'ordre du jour : motion de l'équipe d'EPS et bilan de la situation sanitaire.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

## **RUBRIQUE I. Affaires pédagogiques et vie scolaire**

### **Sujet 1.1 Préparation de la rentrée 2021 : Répartition de la DGH**

Monsieur le Principal rappelle les principaux points examinés à la Commission permanente du 21 janvier 2021 et l'enjeu de ce travail de préparation : les mouvements de personnels en février – mars qui obligent les établissements à faire des propositions de création et de suppression de postes fixes.

Monsieur le Principal précise que pour notre établissement il n'y a pas d'inquiétude sur les postes malgré la légère baisse des effectifs ; la dotation permet de couvrir l'ensemble des besoins.

La prévision des effectifs a été validée par l'Inspection académique (une division en moins sur le niveau 5ème).

Monsieur le Principal présente alors le tableau récapitulatif des heures postes / HSA. Un écart de 10,9 heures nécessitera un ajustement au niveau des moyens provisoires (professeurs stagiaires, BMP, compléments de service).

Monsieur le Principal apporte des précisions sur les disciplines dans lesquelles il y a quelques changements depuis la consultation de la commission permanente.

- En lettres, sur proposition de l'équipe, un BMP de 4h au lieu de 6h est positionné.
- En mathématiques, sur proposition de l'équipe, un professeur stagiaire 8h (avec une incertitude sur la réforme des professeurs stagiaires).
- En EPS, une erreur de 3h en trop a été corrigée. Incertitude sur le BMP qui pourrait descendre à 14h. Un membre des représentants des enseignants indique que cela poserait un problème de répartition.
- En technologie, les deux postes sont actuellement occupés par des professeurs contractuels (postes non pourvus par des titulaires). Sur proposition de l'équipe, il est proposé qu'un seul des deux postes soit mis au mouvement pour permettre à l'un des deux professeurs de demander son maintien sur le support provisoire restant. Un des représentants des enseignants demande si le chef d'établissement peut intervenir, le chef d'établissement précise que ce type de demande est fréquente, ce sont les autorités académiques qui décident.  
Le CA propose donc la suppression d'un poste en technologie pour permettre la demande de reconduction du professeur contractuel.

- Vote à l'unanimité - Délibération n° 22

- En SVT et sciences physiques, pas de demande de création de poste puisque la baisse des effectifs risque d'entraîner un complément de service.

Le dialogue de gestion n'a pas encore été engagé avec les autorités académiques. Monsieur le Principal propose de reporter le vote de la répartition de la DGH à un conseil d'administration ultérieur comme cela s'est déjà produit les années précédentes.

## **RUBRIQUE II. Affaires administratives et financières**

### **Sujet 2.1 Décision Budgétaire modificative**

Monsieur le Gestionnaire soumet au vote un certain nombre d'opérations sur le budget.

- Prélèvement sur les réserves du service général de 1 798,810 € pour l'achat d'une imprimante 3D pour la technologie
  - Vote à l'unanimité - Délibération n° 20
- Ventilation des fonds sociaux : 4698 euros (pas de voyages mais abondements 3000 € sur la cantine 1698 € sur le fond social collégien).
  - Vote à l'unanimité - Délibération n°20
- Prélèvement de 160,35 € sur les réserves du service Restauration et Hébergement suite à l'admission en non-valeur de 4 créances élèves.
  - Vote à l'unanimité - Délibération n°20

### **Sujet 2.2 Sortie d'inventaire**

Monsieur le Gestionnaire propose la mise au rebut d'un dupli copieur Riso RZ200 (Ab188-2008) d'une valeur de 2 750,80 €.

- Vote à l'unanimité - Délibération n° 19

### **Sujet 2.3 Conventions (DAIP, ENT)**

Monsieur le Gestionnaire propose au conseil d'administration d'autoriser Monsieur le Principal à signer les conventions suivantes.

- Convention avec le Lycée Jean Guéhenno de Vannes, établissement support du Dispositif d'Assistance Informatique de Proximité : 700€
  - Vote à l'unanimité - Délibération n°18
- Convention de service « Espace Numérique de Travail et système d'information du collège » avec la Région académique Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine
  - Vote à l'unanimité - Délibération n°17
- Convention avec l'association Ar Kan Son : 50,00 €
  - Vote à l'unanimité - Délibération n°21

### **Sujet 2.4 Points sur la situation des casiers des élèves**

Monsieur le Principal précise la situation : le collège dispose de 552 casiers, dont 207 avec cadenas qui sont fonctionnels et 313 avec pièce qui posent des problèmes.

Une représentante des personnels d'enseignement et d'éducation confirme que la Vie Scolaire consacre beaucoup de temps à ces problèmes de casiers à débloquer.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation questionne le chef d'établissement sur la demande de création de postes d'ASEN, évoquée lors d'un conseil d'administration. Monsieur le Principal répond que la demande a été faite mais que le collège n'a pas reçu de réponse positive à ce jour, la dotation de 2.3 ETP de postes de CPE est déjà un élément de réponse.

Un représentant des parents d'élèves rappelle qu'il avait été question lors d'un précédent CA d'une nouvelle dotation pour le remplacement de certains casiers.

La représentante du Conseil Départemental au conseil d'administration explique qu'il n'y a pas de quotas pour l'attribution de ce type de dotation. Elle ajoute qu'elle souhaite avoir une copie de cette demande pour pouvoir suivre personnellement ce dossier.

Le chef d'établissement confirme que cette demande sera officiellement transmise au directeur de l'Agence Départementale du pays de Rennes avec copie à Madame la représentante du Conseil départementale.

- Vote à l'unanimité - Délibération n°23

### **RUBRIQUE III. Questions diverses**

#### **➤ Motion de l'équipe d'EPS**

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation exprime sa vive inquiétude concernant la baisse des compétences physiques et sportives des élèves depuis la mise en place des protocoles sanitaires qui limitent fortement les activités scolaires ou extra-scolaires. Les enseignants d'EPS regrettent en particulier les dernières dispositions qui interdisent la pratique physique et sportive en intérieur, alors que toutes les précautions étaient auparavant respectées.

Les représentants élus des parents d'élèves confirment le constat dressé par l'équipe d'EPS et s'associent à cette motion avec les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation.

La motion sera jointe au procès-verbal du conseil d'administration.

#### **➤ Point sur la situation sanitaire**

Monsieur le Principal indique que l'établissement compte quatre nouveaux cas d'élèves contaminés par la Covid depuis la rentrée de janvier. (moyenne de un par semaine).

Parmi ces cas, il y a des fortes suspicions de "variant anglais" pour un élève, ce qui a entraîné la fermeture d'une classe ; la reprise des cours en présentiel se fera après sept jours et le test Covid effectué par chaque élève de la classe.

Monsieur le Principal ajoute qu'il enverra prochainement une nouvelle note aux parents pour les informer des nouvelles mesures sanitaires.

Les représentants des parents d'élèves remercient l'administration et les enseignants du collège pour leur réactivité mais s'étonnent que les parents de la classe fermée n'aient pas été contactés par la CPAM.

L'une d'elles s'étonne également que les enseignants de cette classe ne soient pas testés, et s'interroge sur le brassage des élèves durant les cours de langue.

Monsieur le Principal confirme que la procédure n'exige que la fermeture de la classe pas pour les enseignants de la classe et rappelle que toutes les instructions concernant les nombreux protocoles sont scrupuleusement appliquées, c'est le cas du brassage des élèves qui respecte le protocole.

L'ordre du jour est épuisé à 20h15. Monsieur le Principal lève le conseil d'administration.

## **Motion de l'équipe pédagogique d'Education Physique et Sportive**

**Assemblée Générale du collège Georges Brassens du 4 février 2021**

Les dernières mesures prises par le gouvernement concernant les conditions d'enseignement de l'Education Physique et Sportive en milieu scolaire interdisent la pratique de notre discipline en milieu fermé.

Depuis le début de l'année nous avons fait face aux évolutions des contraintes sanitaires, souvent du jour au lendemain. Nous nous sommes adaptés conscients des enjeux pour nos élèves, reprenant à chaque fois les programmations des activités en cours d'une part et des activités de l'association sportive d'autre part, modifiant les évaluations, trouvant des adaptations pour que les élèves ne soient pas pénalisés et continuent de pouvoir bénéficier d'une éducation physique riche et ambitieuse.

A notre connaissance aucun bilan et aucune étude scientifique ne permet d'affirmer que la pratique de l'EPS est un lieu de contamination prédominant du virus. Toutes les études et notamment celles ayant été réalisées post confinement ont montré l'importance des pratiques pour lutter contre l'obésité, la sédentarité, la santé physique et mentale des jeunes.

Cette nouvelle mesure va de nouveau fortement impacter les apprentissages prévus pour vos enfants en diminuant la diversité et le nombre de compétences abordées, d'où les conséquences sur leur développement futur et leur santé.

Le gouvernement n'a eu de cesse de communiquer sur l'importance du sport et sur la nécessité de développer la pratique physique. Obliger les pratiques physiques uniquement à l'extérieur revient parfois à les interdire purement et simplement compte tenu des conditions climatiques par exemple.

Dans notre établissement, les élèves ont la chance d'avoir accès à des vestiaires grâce au soutien de notre commune ainsi qu'à des espaces extérieurs de qualité. Nous avons su mettre place des formes de pratique adaptées en tenant compte des différents protocoles sanitaires qui nous sont parvenus en tenant compte toujours de la sécurité de nos élèves tout en leur apportant les éléments nécessaires d'un apprentissage effectif et épanouissant.

L'incompréhension est totale, le ministère préfère confiner 30 à 40 élèves dans des salles de 50 m2 plutôt que de laisser 30 élèves dans 600 à 1000 mètres carrés de gymnases avec des pratiques adaptées respectant les distanciations et les gestes barrières.

Ainsi nous réclamons la réouverture des installations sportives couvertes et la possibilité de poursuivre l'EPS dans des conditions plus favorables même si elles demeurent contraignantes.

Il en va de la santé physique et psychique de nos élèves et de nous mêmes.

Afin de pouvoir respecter les consignes sanitaires nous souhaitons que ces deux éléments soient étudiés très précisément :

- Tant que cet enseignement à l'extérieur pour tous les élèves est maintenu, un fonctionnement en demis groupes est à envisager. L'apport de moyens humains supplémentaires afin de garantir au mieux un temps de pratique optimal serait également nécessaire.
- Pour la rentrée prochaine, la diminution des effectifs par classe serait un gage de qualité de fonctionnement pour l'ensemble de la communauté éducative de notre collège.

Les enseignants d'EPS du collège Georges Brassens Le Rheu